



LA VOIX DE L'ENFANT

Notre combat, c'est leur avenir

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 mars 2014

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, [...] l'intérêt supérieur de l'enfant doit-être une considération primordiale [...] »

Art 3 .1 Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Alors même que la France s'apprête, comme tous les Etats membres, à célébrer le 25ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qu'elle a ratifiée en 1990, plus de 80 syriens, dont 40 enfants, fuyant l'enfer d'un conflit armé dont nous connaissons l'atrocité, ont été arrêtés à leur arrivée en gare de Lyon et depuis sont dans la « nature ».

La Voix De l'Enfant demande au Président de la République, Monsieur François Hollande, aux Ministres de l'Intérieur, Monsieur Manuel Valls, des Affaires Etrangères, Monsieur Laurent Fabius et de la Famille, Madame Dominique Bertinotti, au nom des obligations qui incombent à la France qui a ratifié les traités internationaux, notamment relatifs au droit international humanitaire et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, d'intervenir immédiatement afin que ces familles syriennes, errantes et se cachant aujourd'hui en France, après avoir traversé l'indicible soient retrouvées, accueillies et prises en charge dans des conditions respectueuses de leur dignité.

Que resterait-il de la France et des Droits de l'Homme si ces familles et ces enfants devaient-être expulsés ?

La Voix De l'Enfant en appelle au Défenseur des Droits, Monsieur Dominique Baudis et au Défenseur des Enfants, Madame Marie Derain, pour qu'une telle mesure ne soit pas exécutée mais que ces enfants et leurs familles trouvent dans notre pays qui a participé à la rédaction de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de les accueillir dans le respect de leurs droits, « [...] rappelant que, dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et une assistance spéciale [...] ».

Contacts :

Martine Brousse, Déléguée générale
communication@lavoixdelenfant.org

| 06 22 80 82 82